



14ème législature

Question N° : 103143	De M. Claude Goasguen (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions sociales	Tête d'analyse > aides à domicile	Analyse > contrôle.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Claude Goasguen interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les contrôles opérés à l'égard des aides à domicile. Il lui demande quel est l'organisme chargé de contrôler les aides à domicile, concernant des personnes invalides ou en difficulté, sur quelles bases se font les recrutements et qui contrôle et évalue les actes effectués notamment par les associations ou les collectivités locales.